

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

**Rapport
annuel
1994-1995**

Cette publication a été rédigée par
le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes

Note: Dans cette publication, le générique
masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement dans
le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500 D, boulevard Charest Ouest, 1^{er} étage
Sainte-Foy, Québec
G1N 2E5

Dépôt légal — 1995
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-16329-3
ISSN 0827-1860
© Gouvernement du Québec

Monsieur Roger Bertrand
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1994-1995.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.

La ministre déléguée aux Affaires
intergouvernementales canadiennes

Louise Beaudoin

Québec, juin 1995

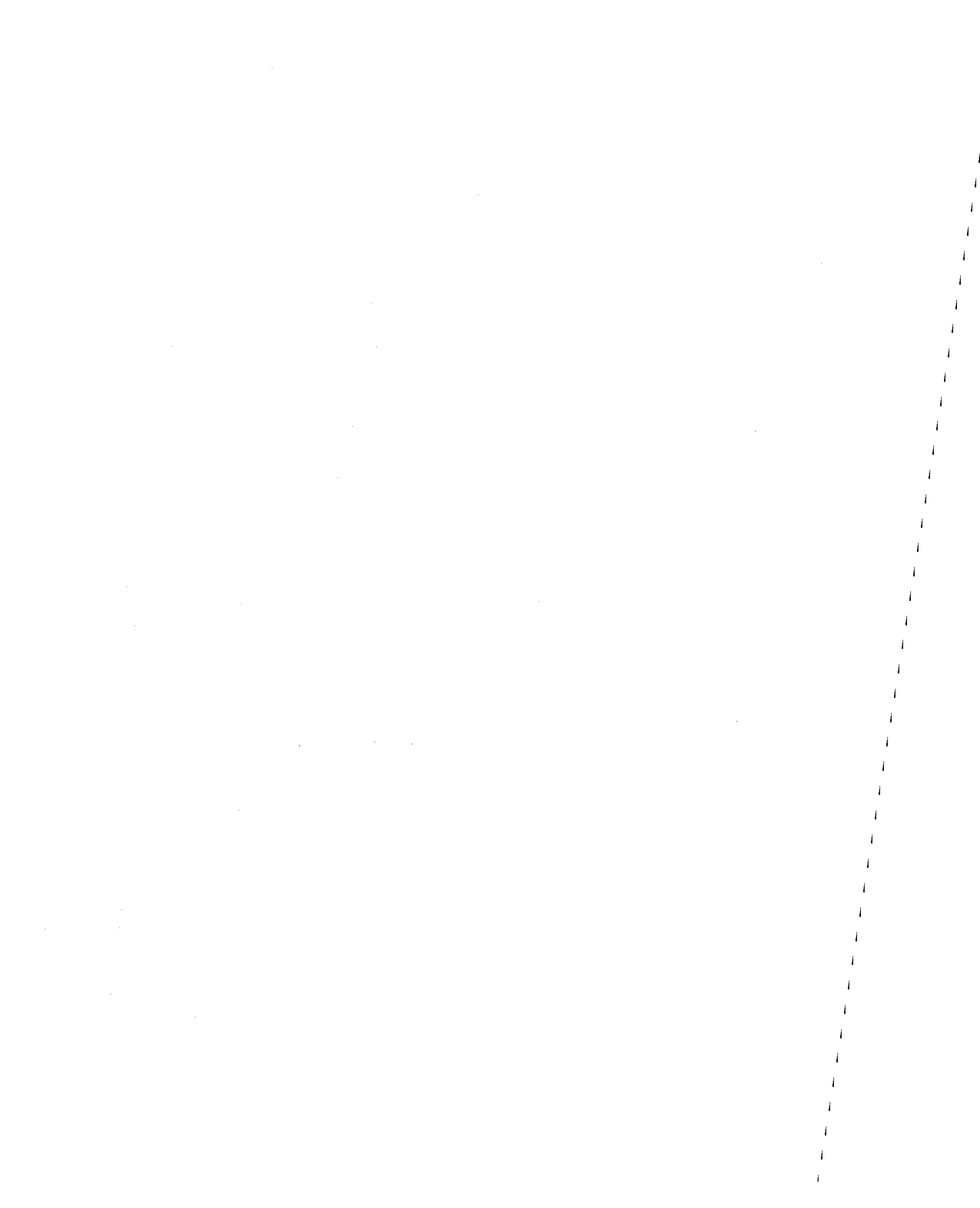


Table des matières

| | | | |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|--|--|
| Introduction | 7 | | |
| 1. Présentation générale du Secrétariat | 9 | | |
| 1.1 Description | 9 | | |
| 1.2 Organigramme | 10 | | |
| 1.3 Ressources humaines | 11 | | |
| 1.4 Ressources financières | 11 | | |
| 2. Présentation des directions et des bureaux | 12 | | |
| 2.1 Bureau du secrétaire général associé | 12 | | |
| 2.2 Groupe de travail sur le commerce intérieur | 12 | | |
| 2.3 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie | 12 | | |
| 2.4 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles | 12 | | |
| 2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales | 13 | | |
| 2.6 Bureaux du Québec au Canada | 13 | | |
| 2.7 Direction des affaires juridiques | 13 | | |
| 3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada | 15 | | |
| 4. Coopération, francophonie et promotion économique et commerciale | 17 | | |
| 4.1 Coopération | 17 | | |
| 4.2 Francophonie | 19 | | |
| 4.3 Promotion économique et commerciale | 19 | | |
| 5. Dossiers institutionnel et constitutionnel | 21 | | |
| 5.1 Statut du Québec | 21 | | |
| 5.2 Intégrité du territoire et autonomie gouvernementale des Autochtones | 21 | | |
| 6. Dossiers sectoriels | 22 | | |
| Préambule | 22 | | |
| 6.1 Environnement et faune | 22 | | |
| 6.2 Pêcheries | 22 | | |
| 6.3 Agroalimentaire | 22 | | |
| 6.4 Développement régional | 22 | | |
| 6.5 Finances | 22 | | |
| 6.6 Main-d'œuvre | 23 | | |
| 6.7 Sécurité sociale | 23 | | |
| 6.8 Autochtones | 23 | | |
| 6.9 Négociations commerciales internationales | 23 | | |
| 6.10 Barrières au commerce interprovincial | 23 | | |
| Accord multilatéral | 24 | | |
| Accords bilatéraux | 24 | | |
| Annexes | 25 | | |
| Annexe 1 Bureaux du Québec au Canada | 25 | | |
| Annexe 2 Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes | 27 | | |

Introduction

La Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) stipule que la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes responsable de l'application de la section II de la Loi doit déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel des activités du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Ce rapport décrit les unités administratives du Secrétariat, leur rôle ainsi que les principales activités pour l'exercice financier 1994-1995.



1. Présentation générale du Secrétariat

1.1 Description

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) relève de la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada. De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en œuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs divers impacts pour le Québec. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts du Québec. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

Le Secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada qui sont situés à Moncton, Ottawa, Toronto, Edmonton et Vancouver. Il assure la coordination des activités relatives à la promotion économique et commerciale du Québec au Canada. Le Secrétariat coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à la gestion de la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada ainsi qu'à la négociation et à la mise en œuvre des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou organismes dans un certain nombre de provinces.

Le Secrétariat a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine.

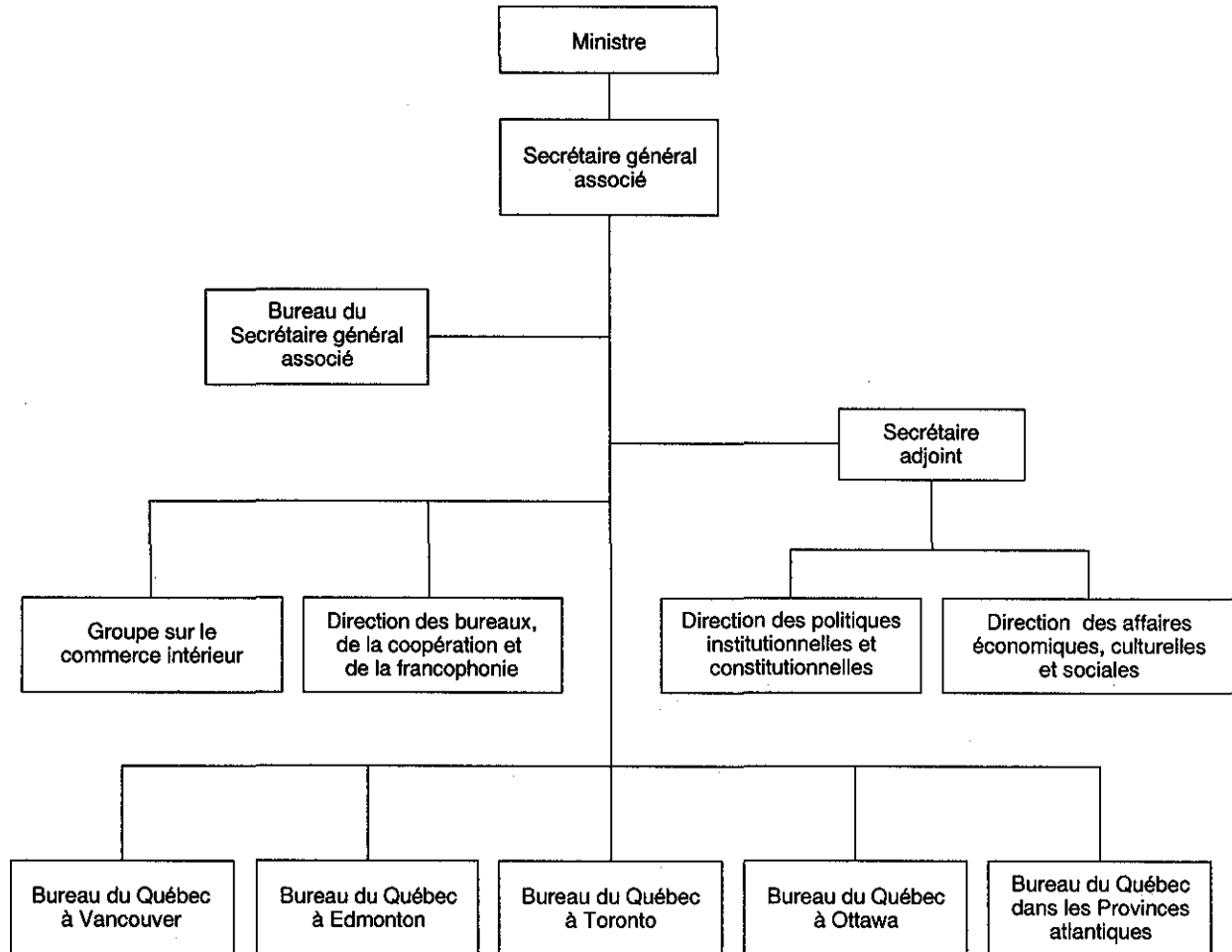
De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces. En tant que conseiller auprès des ministères et organismes publics québécois, le Secrétariat participe, en outre, à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements du Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en œuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. De plus, il collabore étroitement avec ces

derniers pour veiller à l'intégrité du territoire du Québec. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces.

L'organigramme présenté à la page 10 illustre l'organisation administrative du Secrétariat.

1.2 Organigramme

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes



NOTE: Le SAIC partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles

1.3 Ressources humaines

Les effectifs permanents autorisés au 31 mars 1995 s'établissent à 70. Voici comment ils sont répartis.

| Unités | Hors cadre | Cadres | Professionnels | Techniciens, employés de bureau et assimilés | Total |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|----------|----------------|-------------------------------------------------|-----------|
| Bureau du secrétaire général associé | 2 | 2 | 3 | 11 | 18 |
| Groupe sur le commerce intérieur | | 1 | 2 | 1 | 4 |
| Direction des affaires économiques, culturelles et sociales | | 1 | 8 | 3 | 12 |
| Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles | | 1 | 6 | 3 | 10 |
| Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie | | 1 | 8 | 6 | 15 |
| Bureaux du Québec au Canada | | 2 | 9 | | 11 |
| Total | 2 | 8 | 36 | 24 | 70 |

1.4 Ressources financières

Le tableau suivant ventile les crédits octroyés pour les années 1994-1995 et 1993-1994.

| | Année budgétaire (000 \$) | |
|----------------------------------|------------------------------|-----------------|
| | 1994-1995 | 1993-1994 |
| Fonctionnement — personnel | 7 079,0 | 7 251,6 |
| Fonctionnement — autres dépenses | 1 833,3 | 2 145,6 |
| Capital — autres dépenses | 38,7 | 94,4 |
| Transfert | 3 031,8 | 3 085,1 |
| Prêts et avances | 100,0 | 100,0 |
| Total | 12 082,8 | 12 676,7 |

2. Présentation des directions et des bureaux

2.1 Bureau du secrétaire général associé

Le Bureau du secrétaire général associé coordonne les dossiers qui doivent être portés à l'attention du secrétaire général associé de même que les liaisons opérationnelles avec le cabinet de la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif, les autres unités administratives du SAIC et les bureaux des sous-ministres des autres ministères. En collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il voit à l'administration des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du Secrétariat.

Le Bureau du secrétaire général associé assure le secrétariat du Comité de régie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Le Bureau est responsable de l'administration des demandes d'autorisation de voyage au Canada à l'extérieur du Québec soumises au SAIC, pour approbation, par tous les ministères et organismes gouvernementaux dont le personnel est nommé et rémunéré selon la Loi sur la Fonction publique.

En vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le SAIC est dépositaire de l'original de toute entente en matière intergouvernementale canadienne. La gestion du Greffe des ententes relève du Bureau du secrétaire général associé. Il revient au Bureau de prendre les mesures nécessaires à la conservation de ces ententes pour qu'elles ne soient ni détruites, ni perdues, ni altérées.

Le Bureau du secrétaire général associé est enfin responsable, pour le Secrétariat, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

2.2 Groupe de travail sur le commerce intérieur

Le Groupe de travail sur le commerce intérieur a été créé en vue d'assurer la coordination interministérielle du dossier de la réduction des barrières au commerce entre le Québec et les provinces canadiennes.

2.3 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie

La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie apporte son appui au maintien de relations suivies avec les gouvernements des autres provinces; elle fournit un soutien permanent aux

activités du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes à l'extérieur du Québec, au Canada. De plus, elle coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. En collaboration avec les bureaux du Québec au Canada, elle est responsable de la promotion économique et commerciale du Québec au Canada. Pour la réalisation de ce mandat, elle travaille de concert avec les ministères à vocation économique.

En collaboration avec les bureaux du Québec au Canada, la Direction élabore et négocie les ententes et les programmes de coopération du Québec avec les autres provinces, assure la mise en œuvre de ces ententes et programmes ainsi que la réalisation des activités qui en découlent. Elle administre également le Programme de soutien financier à la francophonie canadienne hors Québec.

La Direction voit à l'élaboration d'analyses géopolitiques et au suivi des grands dossiers d'actualité sur la scène canadienne.

Responsable de la coordination des activités des bureaux du Québec au Canada, la Direction veille à la cohérence de leurs orientations et interventions. Elle s'assure que les bureaux disposent des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

2.4 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles est un lieu d'analyse des aspects institutionnels et constitutionnels des activités gouvernementales québécoises. À ce titre, la Direction conseille les autorités du Secrétariat sur le dossier constitutionnel et le statut du Québec de même que sur l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions. Elle collabore en outre, avec les autres directions du Secrétariat, à l'étude des volets institutionnel et constitutionnel des politiques du gouvernement du Québec.

La Direction étudie la jurisprudence canadienne ainsi que les politiques, les lois et règlements fédéraux ou provinciaux qui sont d'intérêt pour le Québec. Elle analyse les projets d'ententes intergouvernementales canadiennes qui peuvent avoir des incidences constitutionnelles.

La Direction coordonne, en collaboration avec les ministères concernés, la mise en œuvre de la politique d'intégrité du territoire du Québec. Le volet externe

de cette politique s'applique essentiellement aux problèmes frontaliers qui peuvent se poser avec les provinces voisines, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le gouvernement fédéral.

Le volet interne de la politique d'intégrité du territoire vise à maintenir l'autorité législative du Québec sur l'ensemble des terres publiques. La Direction s'assure que les transactions immobilières conclues entre le gouvernement du Québec et les administrations qui en dépendent, notamment les municipalités, et le gouvernement fédéral et ses organismes s'effectuent pour des fins de compétence fédérale et en conformité avec les politiques du gouvernement du Québec. Lorsque le gouvernement fédéral cesse d'avoir besoin d'un immeuble, la Direction s'assure, en collaboration avec les ministères sectoriels et les administrations concernés, du retour de celui-ci sous l'autorité du gouvernement du Québec.

Enfin, par le mandat de recherche qui lui a été confié, la Direction procède à certaines recherches et analyses sur les systèmes institutionnels et constitutionnels canadiens et étrangers. Elle suit les travaux des organismes canadiens ou étrangers qui étudient la question du Québec, le fédéralisme en général et les relations intergouvernementales canadiennes en particulier.

2.5 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales

La Direction des affaires économiques, culturelles et sociales appuie les autorités du Secrétariat dans la coordination des relations intergouvernementales canadiennes sur les questions de nature économique, culturelle, éducative et sociale. À cet égard, elle conseille ses interlocuteurs des différents ministères et organismes et veille ainsi à la cohérence des orientations et des interventions intergouvernementales du gouvernement du Québec.

Les principaux secteurs d'intervention de la Direction dans le domaine économique sont les suivants : agriculture et alimentation, approvisionnement et services, commerce extérieur, développement économique régional, énergie, environnement, finances publiques, forêts, industrie et commerce, institutions financières, mines, pêcheries, tourisme et transports.

En matière culturelle et sociale, les principaux secteurs d'intervention de la Direction sont les suivants : affaires municipales, autochtones, communautés culturelles, communications, condition féminine, culture, droits de la personne, éducation, habitation, immigration, justice, main-d'œuvre, parcs et loisirs, protection du consommateur, santé, sécurité du revenu, services sociaux et science et technologie.

La Direction coordonne, pour le Secrétariat, la participation du Québec aux conférences des premiers ministres. Elle représente le Secrétariat lors de la négociation d'ententes en matière économique, culturelle et sociale ainsi que lors de rencontres fédérales-provinciales ou interprovinciales.

Enfin, la Direction étudie la question des chevauchements juridictionnels et administratifs sur le plan intergouvernemental. Elle analyse les politiques fédérales et celles des autres provinces et en évalue les impacts pour le Québec. Elle analyse également la question de l'équité du traitement du Québec au sein du Canada.

2.6 Bureaux du Québec au Canada

En 1994-1995, le réseau de la représentation québécoise au Canada se composait de cinq bureaux, situés à Vancouver pour la Colombie-Britannique et le Yukon, à Edmonton pour l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, à Toronto pour l'Ontario, à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral et à Moncton pour les provinces de l'Atlantique.

Les bureaux du Québec au Canada ont pour mandat de représenter le Québec auprès des autres gouvernements, de promouvoir et de protéger les intérêts politiques, économiques et culturels du Québec. Ils informent et conseillent les autorités du SAIC sur les grands dossiers et sur l'actualité politique et économique de leur territoire. Grâce à leur connaissance des marchés dans les diverses parties du Canada, les bureaux conseillent les entreprises québécoises intéressées à établir des relations d'affaires, proposent et organisent, pour celles-ci, des activités de nature économique et commerciale. Ils collaborent avec les ministères québécois à la réalisation des activités de ces derniers à l'extérieur du Québec. Ils sont des intermédiaires de première instance entre le gouvernement du Québec et les communautés francophones et acadiennes d'ailleurs au Canada, notamment dans la gestion des programmes gouvernementaux ainsi que dans la mise en œuvre de la politique du Québec à l'égard de ces communautés. De plus, le Bureau du Québec à Ottawa assure la liaison avec les ministères et organismes fédéraux et veille à recueillir toute documentation pertinente sur la législation, les règlements, les politiques, les programmes et les dépenses du gouvernement fédéral.

2.7 Direction des affaires juridiques

Relevant du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques, qui conseille également le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

La Direction des affaires juridiques est appelée à participer à la négociation et à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie et à résoudre les problèmes d'interprétation qu'elles peuvent poser.

Outre les contrats, recommandations ministérielles et décrets qui concernent le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, la Direction rédige les arrêtés ministériels autorisant la conclusion, par les organismes publics, des ententes institutionnelles visées à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Elle fournit, par ailleurs, des opinions concernant la protection de l'intégrité du territoire québécois et, à la demande du responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, elle assume la représentation du Secrétariat devant la Commission d'accès à l'information.

3. Principales activités des bureaux du Québec au Canada

Le Bureau du Québec à Vancouver a poursuivi le développement de son réseau de relations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il a participé à la préparation et au déroulement de la visite du ministre des Finances du Québec à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, à Vancouver, les 28 et 29 juin 1994.

En matière de promotion économique et commerciale, le Bureau a maintenu des relations suivies avec les principaux agents économiques sur son territoire tout en cherchant à augmenter les échanges du Québec avec la Colombie-Britannique. Il a organisé, entre autres, *Taste of Québec*, une exposition où les produits de quarante compagnies québécoises du secteur agro-alimentaire étaient présentés; près de quatre cents acheteurs locaux y ont participé. Le Bureau a mis en œuvre quatre autres missions qui regroupaient des gens d'affaires québécois. La prospection d'investissements et les alliances stratégiques furent au cœur des activités du Bureau, en 1994-1995. Deux missions de prospection d'investissements furent organisées dans le secteur des biotechnologies et des produits forestiers. Le Bureau a par ailleurs organisé une dizaine de missions d'entreprises et d'organismes de promotion économique dans des secteurs importants comme les technologies de l'environnement et de l'information. Vu l'importance de la population et du nombre d'institutions asiatiques en Colombie-Britannique, le Bureau a accordé une attention particulière à la promotion du programme immigrants-investisseurs au Québec, à l'exportation de produits par l'entremise des maisons de commerce et aux liens avec les associations d'affaires asiatiques.

Le Bureau a produit un certain nombre de documents d'analyse et de reportage sur plusieurs questions touchant l'actualité politique, sociale et économique de la Colombie-Britannique.

Le Bureau du Québec à Edmonton a suivi de près les événements à caractère politique qui se sont déroulés sur son territoire. Le personnel a assisté à de nombreux congrès de partis politiques de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba et a assisté à toutes les séances d'ouverture des sessions législatives et aux discours du budget dans ces trois provinces. Il a contribué à l'organisation d'une rencontre entre le ministre responsable des Affaires fédérales et intergouvernementales de l'Alberta avec la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec.

Sur le plan économique, le Bureau a poursuivi ses efforts de promotion économique et commerciale. Il a participé à 10 missions industrielles et à 10 foires commerciales, notamment dans les secteurs de l'agro-alimentaire, du pétrole, des meubles et de l'équipement pour la protection de l'environnement. Le Bureau a représenté les intérêts d'entreprises québécoises en ce qui regarde les politiques d'achats publics des gouvernements des provinces des Prairies. Le Bureau du Québec à Edmonton a multiplié les relations avec les communautés francophones, notamment en accentuant sa présence en région.

Le Bureau du Québec à Edmonton a cessé ses activités le 31 mars 1995; les affaires dont il s'occupait ont été partagées entre les bureaux de Vancouver et de Toronto.

Le Bureau du Québec à Toronto s'est employé à maintenir et à consolider avec ses nombreux interlocuteurs le niveau et la qualité de relations que la promotion des intérêts québécois en Ontario exige. L'année 1994 a marqué le 25^e anniversaire de la signature de l'accord de coopération Québec-Ontario, souligné le 14 juin 1994 par la signature d'un nouvel accord. Les gouvernements y définissent des axes de coopération qui correspondent aux intérêts complémentaires du Québec et de l'Ontario.

Le Bureau a continué à jouer un rôle actif dans le domaine de la promotion économique et commerciale du Québec. Ainsi, la mise en œuvre du programme annuel destiné à appuyer les PME québécoises dans leurs démarches d'expansion de marchés en Ontario a permis à 35 compagnies de participer à huit foires commerciales dans divers secteurs, dont l'agro-alimentaire, les biotechnologies, les technologies de l'information, l'environnement et le transport. Les ventes totales projetées qui découlent de ces activités s'élèvent à plus de cinq millions de dollars.

La section tourisme du Bureau du Québec à Toronto a offert des services aux clientèles de l'Ontario et de l'Ouest canadien, ainsi que d'une partie des États américains de New York, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, du Michigan et de l'Ouest américain. Les principaux axes d'intervention ont été les relations avec les médias canadiens et américains et avec l'industrie touristique et la promotion du tourisme institutionnel.

La Direction des communications du Bureau de Toronto s'est employée à diversifier et à consolider ses relations avec les journalistes de la tribune de la presse de Queen's Park et de la presse nationale et

internationale en poste à Toronto. La Direction des communications publie la version anglaise de *Québec Update*, un résumé d'information préparé par le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles à l'intention des délégations du Québec à l'étranger et transmis aux principaux leaders d'opinion dans les milieux des affaires, universitaires, journalistiques et gouvernementaux.

Pour sa part, le service culturel a maintenu son rythme d'activités et a appuyé financièrement 21 activités de promotion d'artistes québécois en Ontario. Le Bureau produit à chaque trimestre *Le Québec en Ontario — Calendrier culturel*, distribué à 500 personnes. Cette publication a été produite pour la première fois en français et en anglais cette année.

Enfin, le bureau du ministère du Revenu du Québec à Toronto a traité 270 dossiers qui ont donné lieu à une incidence fiscale de l'ordre de 14 300 000 \$. Pour ce qui est des dépôts bancaires, 6 000 chèques totalisant plus d'un milliard de dollars ont été encaissés.

Au cours de l'année, le **Bureau du Québec à Ottawa** a suivi de près les nombreuses consultations organisées par le gouvernement fédéral, lesquelles avaient pour but d'apporter des modifications aux politiques en matière de sécurité sociale, d'immigration, de défense, de politique étrangère, de science et de technologie. Dans certains cas, à la demande de ministères sectoriels québécois, le Bureau a fait un monitoring plus poussé des travaux de certains comités parlementaires. Ce fut le cas, notamment, du projet de loi C-44 sur l'immigration, de la révision de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et du projet de loi C-62 sur l'efficacité réglementaire.

Les priorités suivantes du gouvernement fédéral ont également fait l'objet d'une attention spéciale, dans une perspective québécoise, de la part de l'équipe du Bureau : la réforme du programme de sécurité sociale, le deuxième budget fédéral, la révision des programmes et les nouvelles orientations du ministère de l'Industrie, en particulier dans le secteur de la science et de la technologie. De plus, le Bureau a assuré le suivi des dossiers ayant des incidences directes pour le Québec, telles la fermeture du Collège militaire royal de Saint-Jean, la participation financière du gouvernement fédéral au chantier maritime de la MIL Davie, la contribution fédérale au référendum de 1992 et les modifications apportées au sein du ministère des Transports.

Le Bureau du Québec à Ottawa a maintenu une présence active auprès des nombreux acteurs de la scène fédérale, dont les représentants diplomatiques, les représentants des gouvernements provinciaux en poste à Ottawa, certains groupes d'intérêt, les représentants des médias et les porte-parole des organismes canadiens de la francophonie dont le siège social est situé à Ottawa.

Au Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques, le travail d'analyse géopolitique fut encore très important compte tenu de la nature de certains événements survenus en cours d'année, parmi lesquels : la Conférence des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre, à St-John's, Terre-Neuve, la signature d'une entente sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et celui du Nouveau-Brunswick, le Congrès mondial acadien dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et la participation du chef du Bloc québécois à l'assemblée générale annuelle de l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick.

Le Bureau a aussi réalisé un bon nombre d'activités de promotion économique et commerciale. Il a rendu de nombreux services à des entreprises québécoises désireuses d'exploiter le marché des provinces atlantiques. Le Bureau a joué un rôle actif dans l'organisation de visites de ministres québécois sur son territoire et d'événements spéciaux. Enfin, le Bureau a maintenu ses liens avec les communautés francophones et acadiennes de son territoire.

Dans le secteur de l'information et des communications, les cinq bureaux, avec la collaboration de la Direction des communications du ministère du Conseil exécutif, ont fait connaître le Québec et les positions québécoises auprès des médias et des publics de leur territoire par la préparation de communiqués, la production et la distribution de publications sur le Québec. De plus, les bureaux ont produit, à l'intention des autorités du SAIC, des revues générales et spécialisées de la presse locale et régionale. En tant que représentants officiels du gouvernement québécois, les chefs de poste et les conseillers ont également participé à de nombreuses activités d'envergure.

4. Coopération, francophonie et promotion économique et commerciale

4.1 Coopération

Le 14 juin 1994, les premiers ministres du Québec et de l'Ontario signaient un nouvel accord de coopération. Ils ont alors voulu créer des mécanismes permettant aux ministères sectoriels de jouer un plus grand rôle dans le cadre de cet accord de coopération. Ils ont également exprimé l'intention de se rencontrer annuellement.

En 1994-1995, un budget de près de 400 000 \$ a été consacré à la coopération dans le cadre de la Commission permanente de coopération Québec-Ontario. La majeure partie des activités de coopération avec l'Ontario a été reliée au secteur de l'éducation, notamment au Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois et au Programme de coopération universitaire en enseignement supérieur et recherche. Le secteur de la culture a occupé également une place importante dans les activités de coopération avec cette province. Plusieurs manifestations culturelles, subventionnées en 1994-1995, ont attiré de vastes auditoires et permis de mieux faire connaître des artistes ontariens au Québec et réciproquement, des artistes québécois en Ontario.

Les activités de coopération avec les **provinces de l'Ouest** sont principalement concentrées dans le secteur de l'éducation, avec la participation des quatre provinces au Programme d'échange d'élèves d'une durée de six mois. Par ailleurs, près de 70 étudiants du Québec, du Manitoba et de l'Alberta ont bénéficié du Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire. La Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie (DBCF) a aussi coordonné la mise en œuvre du Programme de coopération en éducation avec le Bureau de l'éducation française du Manitoba pour la réalisation de projets destinés aux Franco-Manitobains. En concertation avec le ministère de la Culture et des Communications, la DBCF a également administré le programme de dix bourses offertes annuellement à des artistes québécois désirant suivre un stage de perfectionnement au *Banff Centre for the Arts*, en Alberta. Au total, une somme de près de 380 000 \$ a été versée pour la réalisation des projets de coopération avec les provinces de l'Ouest. En Colombie-Britannique, le Programme d'échanges d'élèves d'une durée de six mois, au secondaire, a poursuivi son essor puisque les deux ministres de l'Éducation ont augmenté le nombre de participants à 80 par province.

Dans les **provinces de l'Atlantique**, le gouvernement du Québec a consacré un budget de plus de 160 000 \$ à la coopération avec le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, principalement dans les secteurs de la culture, de l'éducation et de la recherche universitaire. En Nouvelle-Écosse, quelques organismes ont reçu de l'aide financière du gouvernement du Québec, dont *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, seul journal francophone publié dans cette province. Il faut également souligner l'aide accordée à la réalisation de projets de coopération entre universités et collèges, de même que l'aide accordée à des étudiants de l'Université Sainte-Anne pour leur permettre de poursuivre leurs études dans une université québécoise.

Dépenses en \$ du programme de coopération interprovinciale pour l'exercice financier 1994-1995

| Volets/secteurs | Ensemble | C.-B. | ALB. | SASK. | MAN. | ONT. | N.-B. | N.-É. | Î.-P.-É. | T.-N. | Sous-totaux |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|--------------|------------------|
| Institutionnel | 434 789 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 434 789 |
| Interprovincial | | | | | | | | | | | |
| — Culture | — | 1 400 | 15 350 | — | 4 310 | 92 873 | 57 000 | — | 10 950 | — | 181 883 |
| — Éducation | 1 557 | 137 358 | 133 013 | 32 996 | 39 167 | 250 128 | 61 210 | 9 821 | 10 858 | — | 676 108 |
| — Autres | — | — | — | 500 | — | 36 650 | 3 750 | 40 000 | 17 400 | — | 98 300 |
| Sous-total: | 1 557 | 138 758 | 148 363 | 33 496 | 43 477 | 379 651 | 121 960 | 49 821 | 39 208 | — | 956 291 |
| Promotion/diffusion | 36 395 | 8 875 | 2 600 | — | — | 2 500 | — | — | — | 3 000 | 53 370 |
| Totaux: | 472 741 | 147 633 | 150 963 | 33 496 | 43 477 | 382 151 | 121 960 | 49 821 | 39 208 | 3 000 | 1 444 450 |

4.2 Francophonie

Afin de préciser comment il entendait participer au renforcement des rapports de solidarité et de coopération entre les Québécois, les Québécoises et les francophones du Canada, le gouvernement du Québec a confié au SAIC l'élaboration d'une politique à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. Cette politique a été rendue publique le 30 mars 1995; elle entend redéfinir la relation privilégiée entre le Québec et ses voisins francophones en fonction de préoccupations communes et de modes de coopération modernes. En incitant la société québécoise et non plus seulement son gouvernement à entrer

dans une ère de partenariat plus actif, la politique crée les conditions d'un nouvel élan de coopération. Le gouvernement entend privilégier les domaines les plus propices à l'établissement de liens de solidarité entre le Québec et la francophonie canadienne, soit la culture et les communications, l'éducation et l'économie.

Cette politique prendra le relais du programme de soutien financier à la francophonie canadienne en vigueur depuis plusieurs années. Les sommes consacrées par le gouvernement du Québec à ce programme au cours de l'exercice financier 1994-1995 se sont élevées à plus de 1,15 million de dollars et ont été réparties de la façon suivante :

Dépenses du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne pour l'exercice financier 1994-1995

| | Atlantique | Ontario | Ouest | Associations et fédérations nationales | Total |
|---------------------------|------------|------------|------------|----------------------------------------|--------------|
| Nombre de projets retenus | 57 | 41 | 68 | 14 | 180 |
| Montant accordé | 301 377 \$ | 306 550 \$ | 307 527 \$ | 235 500 \$ | 1 150 954 \$ |

Parmi les principales **associations nationales** qui ont reçu de l'aide dans le cadre du Programme de soutien financier à la francophonie canadienne, soulignons l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, l'Alliance des radios communautaires du Canada ainsi que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. En 1994-1995, des subventions totalisant 235 500 \$ ont été versées pour financer 14 projets. Parmi ceux-ci, mentionnons l'organisation, par l'ACELF, de stages de perfectionnement destinés aux éducateurs francophones des autres provinces et territoires du Canada ainsi que la présentation par la Fédération culturelle canadienne-française d'expositions en arts visuels.

En **Ontario**, le gouvernement du Québec a apporté son soutien à la communauté francophone en concertation, dans plusieurs cas, avec le gouvernement de l'Ontario, notamment avec l'Office des affaires francophones et le Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario. Cette année, 41 projets ont reçu des subventions pour un montant total de 306 550 \$. Soulignons, particulièrement, l'appui accordé à l'Association canadienne-française de l'Ontario et l'aide fournie à divers organismes reliés aux domaines de la culture et des communications.

Pour leur part, les francophones de la **région de l'Atlantique** ont reçu une aide québécoise de 301 377 \$ pour la mise en œuvre de 57 projets. Les principales initiatives se situent dans le champ de la diffusion et

de la promotion de produits culturels dont, par exemple, des projets dans le secteur de la formation à distance. Une subvention a également été accordée au Congrès mondial acadien.

Dans les quatre **provinces de l'Ouest** et les deux **territoires**, 68 projets ont reçu un appui financier du Québec pour un montant de 307 527 \$. Il faut souligner, notamment, le grand nombre de projets destinés aux jeunes francophones. Ainsi, des activités telles que l'organisation de jeux francophones, de parlements jeunesse, de coopératives de services pour jeunes, auront été réalisées grâce à l'aide financière du programme. Il importe également de mentionner certains projets visant à former des personnes qui assureront bénévolement l'animation des communautés francophones dans les domaines des communications, de la gestion d'entreprises, de la culture et des arts.

4.3 Promotion économique et commerciale

Au cours de la dernière année, le Secrétariat a coordonné plusieurs activités permettant de promouvoir l'expertise québécoise dans le domaine manufacturier.

En plus des ressources consacrées par ses bureaux au Canada à la promotion économique et commerciale du Québec, le SAIC a affecté 115 000 \$, en 1994-1995, à ce secteur d'activités. Ce montant a été accordé à des entreprises et à des organismes pour la promotion de l'expertise québécoise sur le marché canadien par une participation à des expositions et à des missions commerciales. Ainsi, pour la réalisation d'activités de

promotion du produit et de l'expertise québécoise sur leur territoire respectif, le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques a disposé d'un budget de 6 000 \$, le Bureau du Québec à Toronto de 52 000 \$, le Bureau du Québec en Colombie-Britannique de 42 000 \$ et celui d'Edmonton de 15 000 \$. Plus de 90 entreprises ou organismes ont participé aux activités financées par le SAIC.

Les bureaux ont également organisé différentes activités pour promouvoir l'image économique du Québec et pour démontrer les avantages d'y investir. Il convient de souligner, notamment, la tenue de deux séminaires, l'un à l'intention des sociétés japonaises de Toronto et l'autre à Vancouver sur le programme québécois d'immigrants investisseurs.

En étroite collaboration avec le SAIC, d'autres ministères québécois tels le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Ressources naturelles, ont également consacré des ressources à des activités de promotion économique et commerciale au Canada à l'extérieur du Québec.

5. Dossiers institutionnel et constitutionnel

Au cours de la dernière année, plusieurs dossiers ayant des incidences importantes au plan institutionnel et constitutionnel ont retenu l'attention du Secrétariat. Il en fut ainsi du projet fédéral de réforme des programmes de sécurité sociale (réforme Axworthy). Ce dossier a des implications majeures sur les compétences des provinces, notamment en matière de formation de la main-d'œuvre, d'éducation postsecondaire, de services sociaux, etc. Le Secrétariat en a analysé les différents aspects, en collaboration avec les ministères concernés, en vue de l'élaboration d'une position gouvernementale. Un autre dossier important fut celui des ententes fédérales-provinciales concernant la mise en œuvre des Accords parallèles canado-américains de coopération en matière d'environnement et de travail qui ont été conclus dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Le Secrétariat s'est assuré que ces ententes respectent les compétences du Québec et prévoient une présence adéquate de celui-ci aux mécanismes prévus quant à la participation des gouvernements signataires.

Le Secrétariat a procédé à différentes études et analyses d'autres dossiers, tels ceux relatifs à la mise en œuvre de la Convention internationale sur la diversité biologique, le rapport du Comité fédéral permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui propose des modifications à la Loi sur la citoyenneté, le projet fédéral relatif à l'adoption d'un cadre national sur les espèces menacées de disparition, la Charte de l'écosystème du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

5.1 Statut du Québec

Le gouvernement du Parti québécois, élu le 12 septembre 1994, a comme objectif de réaliser démocratiquement la souveraineté du Québec. Celle-ci est définie de la façon suivante dans le programme électoral du parti :

- «tous les impôts perçus au Québec le seront par l'État québécois ou les administrations qui en dépendent ;
- toutes les lois qui s'appliquent aux citoyennes et citoyens québécois et sur le territoire québécois émaneront de l'Assemblée nationale du Québec ;
- tous les traités, conventions ou accords internationaux seront négociés par les représentants de l'État québécois et entérinés par l'Assemblée nationale du Québec.»

Le 6 décembre, le gouvernement déposait devant l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Il a mis en place un vaste processus de consultation de la population sur cet avant-projet de loi par l'intermédiaire de commissions itinérantes, régionales et sectorielles (février-mars 1995). À la fin de mars, une commission nationale élargie, composée des présidents des commissions et de représentants des partis politiques québécois à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes, a tenu des séances publiques pour entendre les organisations nationales avant de présenter son rapport au gouvernement. Devenu projet de loi, le texte serait soumis à la population par référendum après son adoption par l'Assemblée nationale. Le SAIC, en collaboration avec les ministères et organismes sectoriels, a participé à l'élaboration de certaines études et analyses nécessaires au gouvernement.

5.2 Intégrité du territoire et autonomie gouvernementale des Autochtones

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention du Secrétariat en matière d'intégrité du territoire. Ainsi, le Secrétariat a été saisi de demandes de transfert de droits en faveur des autorités fédérales en vue de l'utilisation de terres du domaine public québécois pour agrandir le territoire de certaines réserves indiennes (Maniwaki, Lac-Simon et Mingan). Par ailleurs, le dossier de la frontière septentrionale a continué de faire l'objet d'une attention spéciale à la suite de la création du territoire du Nunavut par le gouvernement fédéral en 1993 et aux négociations que mène ce gouvernement avec les Inuit du Québec, représentés par la Société Makivik, concernant leurs revendications territoriales visant la zone située au large des côtes québécoises.

Le Secrétariat a également été associé aux négociations que le gouvernement du Québec a entreprises avec les Inuit du Québec sur la question de l'autonomie gouvernementale, avec les Hurons-Wendat relativement au «traité Murray» et avec le gouvernement fédéral, les Attikameks et les Montagnais sur les revendications territoriales globales de ceux-ci et leur autonomie gouvernementale. Dans ce dernier cas, le gouvernement a déposé une offre globale de règlement le 15 décembre 1994. En outre, le dossier des Mohawks de Kanasatake a fait l'objet d'une préoccupation particulière. Enfin, la question des transactions immobilières avec le gouvernement fédéral, ses ministères et organismes portant sur des terres publiques québécoises a continué d'être une priorité pour le Secrétariat. À cet égard, il a amorcé avec les ministères responsables une révision des mécanismes de transfert de ces terres.

6. Dossiers sectoriels

Le SAIC est impliqué dans un grand nombre d'activités et de négociations intergouvernementales. Puisqu'il agit à la fois à titre de support et de conseil auprès des différents ministères et organismes, les dossiers sont, dans la plupart des cas, menés conjointement avec ces derniers. On retrouvera dans cette section certains des dossiers dans lesquels l'engagement du SAIC a été particulièrement significatif.

6.1 Environnement et faune

En octobre 1994, le gouvernement du Québec réitérait son opposition à la promulgation de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). Compte tenu que le gouvernement fédéral a fait fi, en ce qui a trait notamment à la LCÉE, des demandes pressantes formulées unanimement par l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement du Québec a cessé sa participation à l'initiative d'harmonisation de la gestion de l'environnement au Canada. Du même souffle, afin de bien marquer son opposition à l'envahissement graduel mais constant du gouvernement fédéral en environnement, le Québec n'a délégué que des observateurs aux réunions conjointes du Conseil canadien des ministres de l'Environnement et des ministres de l'Énergie, qui ont eu lieu à Bathurst au Nouveau-Brunswick en novembre 1994 et à Toronto en février 1995.

6.2 Pêcheries

À la conférence fédérale-provinciale des ministres des pêches qui s'est tenue à Victoria le 1^{er} novembre 1994, le Québec a réclamé la responsabilité complète pour les stocks pêchés uniquement par les résidents du Québec. Cette responsabilité porte à la fois sur la conservation, la recherche, la surveillance ainsi que sur l'attribution et la répartition de la ressource entre les pêcheurs. Ce transfert du gouvernement fédéral devrait s'accompagner des budgets afférents. En ce qui concerne les stocks pêchés par les résidents de plus d'une province, le Québec a proposé que le gouvernement fédéral continue de s'occuper de la recherche et de la surveillance, mais qu'un organisme indépendant, avec pouvoir décisionnel et où le Québec serait représenté, soit responsable de la conservation. À la fin de l'exercice, rien de concret ne s'était produit par rapport à cette demande.

6.3 Agroalimentaire

La protection du revenu des producteurs agricoles a été au centre des rapports fédéraux-provinciaux dans le secteur agroalimentaire. Le Québec a participé aux travaux des comités fédéraux-provinciaux chargés

d'élaborer une politique de protection du revenu agricole au Canada qui soit acceptable selon les nouvelles règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans ce cadre, il a signé une entente avec le gouvernement fédéral par laquelle celui-ci a versé dans le fonds québécois d'assurance-stabilisation l'équivalent de ce que lui aurait coûté la portion québécoise du compte fédéral de stabilisation du revenu net. Cette contribution est de l'ordre de 20,8 M\$. De plus, l'Entente Canada—Québec sur l'assurance-récolte, qui devait se terminer le 21 mars 1995, a été prorogée d'un an pour permettre la négociation d'une nouvelle entente.

6.4 Développement régional

En matière de développement régional, l'année 1994-1995 a été marquée par la fin de l'Entente-cadre de développement régional (EDÉR) 1984-1994. Une proposition a été transmise au gouvernement fédéral afin de reconduire les modalités de l'EDÉR pour une période d'un an. Les discussions pour arriver à une entente sont toujours en cours et ce, afin d'assurer au Québec l'obtention de sa juste part des crédits fédéraux. Notons que les ententes auxiliaires de développement régional demeurent en vigueur jusqu'à leur échéance.

6.5 Finances

Comme le prévoyait le document intitulé *Les finances du gouvernement — une autre façon de gérer*, le gouvernement du Québec s'est engagé dans des actions concrètes visant à assurer que le Québec reçoive du gouvernement fédéral les sommes qui lui reviennent. Il a ainsi obtenu le remboursement du coût du référendum de 1992 sur la base de ce qu'il en a coûté au gouvernement fédéral pour tenir ce référendum dans les autres provinces.

Rappelons que trois autres contentieux financiers ont fait l'objet de réclamations auprès du gouvernement fédéral : la crise autochtone de 1990, l'enseignement aux enfants autochtones et les paiements de stabilisation des revenus provinciaux. Les discussions se poursuivent. Toutefois, en ce qui a trait aux paiements de stabilisation, le gouvernement fédéral a refusé la réclamation pour l'année 1991-1992 (135 M\$) et accordé 125 M\$ en paiement transitoire à l'égard de l'année 1992-1993 ; le Québec maintient sa réclamation pour 1991-1992.

Par ailleurs, le Québec a profité des trois conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances tenues cette année pour faire valoir le point de vue du Québec en ce qui a trait notamment à l'état

de l'économie et des finances publiques, l'évolution des transferts fédéraux, la lutte à la contrebande et l'évasion fiscale.

6.6 Main-d'œuvre

Au cours de l'année, le gouvernement du Québec a réitéré plusieurs fois sa position quant au rapatriement au Québec du secteur de la main-d'œuvre. Le 14 avril 1994, l'Assemblée nationale adoptait d'ailleurs une motion unanime en ce sens. En juin, le gouvernement fédéral, dans le cadre d'une offre faite à toutes les provinces, proposait au Québec une entente provisoire prévoyant une forme de colocation et la décentralisation d'un nombre limité de programmes. Le gouvernement du Québec a toutefois jugé cette proposition nettement insuffisante.

6.7 Sécurité sociale

Entrepris à l'hiver 1994 par le gouvernement fédéral, le processus fédéral de réforme de la sécurité sociale prévoyait la participation des provinces puisqu'il s'agissait de questions relevant en bonne partie de leurs compétences (emploi, sécurité du revenu, éducation). Les provinces et le Québec, en particulier, ont dénoncé l'approche autoritaire et unilatérale du gouvernement fédéral dans cette démarche de réforme. Cela a eu pour effet de ralentir le processus fédéral et ce n'est qu'en octobre 1994 que le ministre fédéral a rendu public, sans consultation auprès des provinces, son Livre vert sur les orientations de la réforme. Le gouvernement du Québec a fait connaître son opposition aux orientations générales du Livre vert.

Le Québec a aussi réagi au budget fédéral du 27 février 1995 en dénonçant les coupures annoncées au chapitre de l'assurance-chômage et l'intervention accrue du gouvernement fédéral dans le domaine de la main-d'œuvre. Il a aussitôt réclamé la tenue immédiate d'une conférence fédérale-provinciale pour amener le gouvernement fédéral à donner toutes les informations sur les coupures à l'assurance-chômage et pour exiger le rapatriement au Québec du secteur du développement de la main-d'œuvre. Au 31 mars 1995, le gouvernement fédéral n'avait pas donné suite à cette requête.

6.8 Autochtones

Au cours de l'année 1994-1995, le gouvernement du Québec a poursuivi des discussions intensives avec les Attikameks, les Montagnais et le gouvernement fédéral dans le but d'en arriver à une entente sur les questions territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Ces discussions ont conduit le gouvernement du Québec au dépôt, le 15 décembre 1994, d'une offre globale de règlement. Cette offre, basée sur les principes de l'autonomie et du partenariat, s'articule autour de propositions précises portant sur l'étendue du

territoire, l'autonomie gouvernementale, la gestion des ressources du territoire et le développement économique. Tout en qualifiant cette offre d'insuffisante, les porte-parole autochtones se sont montrés intéressés à maintenir le dialogue.

Plus largement, le gouvernement a participé à des discussions fédérales-provinciales-autochtones sur la question de la mise en place, dans le cadre de la constitution actuelle, de l'autonomie gouvernementale autochtone. Une conférence fédérale-provinciale a été tenue dans cette perspective à Québec en mai 1994.

6.9 Négociations commerciales internationales

Le gouvernement du Québec a maintenu une présence très active au sein des différents forums fédéraux-provinciaux consacrés aux négociations commerciales internationales, plus précisément à celles du *cycle de l'Uruguay* qui ont conduit à un accord entériné à Marrakech le 15 avril 1994 et à la mise en œuvre des Accords parallèles canado-américains de coopération en matière d'environnement et de travail conclus dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1994. Les positions défendues par le Québec dans ces dossiers, et de façon générale à l'égard de tout accord international, ont trait au respect du partage des compétences entre les différents ordres de gouvernement et au maintien de sa responsabilité quant à la possibilité de mettre en œuvre les mesures qui relèvent de la compétence provinciale.

Dans cette optique, le Québec a toujours réclamé la conclusion d'ententes fédérales-provinciales visant la participation des provinces à l'application et à la gestion des accords internationaux et aux mécanismes de règlement des différends qui y sont prévus. Des négociations multilatérales ont permis, en août 1994, d'en venir à des ententes entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces sur la mise en œuvre des ententes parallèles de l'ALÉNA sur l'environnement et le travail. Le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale, en décembre 1994, un projet de loi aux fins de l'approbation de l'ALÉNA, des accords parallèles et des accords du GATT (OMC) et de leur mise en œuvre par le gouvernement du Québec.

6.10 Barrières au commerce interprovincial

La direction du dossier du commerce intérieur a été confiée conjointement au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie qui agit notamment comme porte-parole du gouvernement du Québec sur la scène intergouvernementale, et à la ministre déléguée aux Affaires intergouvernementales canadiennes qui en assume la coordination interministérielle. Dans cette foulée, la responsabilité

administrative générale du dossier a été confiée au Groupe de travail sur le commerce intérieur mis en place au sein du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Accord multilatéral

Les ministres du Commerce intérieur du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires ont poursuivi leurs négociations pour conclure, le 18 juillet 1994, l'Accord sur le commerce intérieur.

Cet Accord, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 1995, définit en premier lieu les grands principes de libre marché fondés sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements. Il précise en second lieu les règles générales qui doivent s'appliquer à tous les secteurs couverts, soit ceux des marchés publics, de l'investissement, de la mobilité de la main-d'œuvre, des mesures et normes en matière de consommation, des produits agricoles et produits alimentaires, des boissons alcooliques, de la transformation des ressources naturelles, de l'énergie (en négociation), des communications, des transports et de la protection de l'environnement.

Accords bilatéraux

Parallèlement aux négociations multilatérales, des discussions bilatérales avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick se sont poursuivies.

En particulier, des négociations ont été menées avec le Nouveau-Brunswick pour donner suite aux engagements pris par les gouvernements d'étendre, dès le 1^{er} avril 1995, la couverture de l'Accord conclu en novembre 1993 et amendé en mars 1994 aux municipalités et aux réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

L'Entente Québec—Ontario sur les achats gouvernementaux et la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, conclue le 24 décembre 1993, a été complétée par deux nouveaux accords qui ont été signés le 3 mai 1994. Il s'agit de l'Accord sur les marchés publics et de l'Accord sur la reconnaissance mutuelle des compétences et des expériences de travail dans les métiers et les occupations du secteur de la construction.

Annexes

Annexe 1 Bureaux du Québec au Canada

Moncton

Julien Arsenault
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 Place de l'Assomption
 770, rue Main
 Moncton (Nouveau-Brunswick)
 E1C 1E7
 Téléphone: (506) 857-9851
 Télécopieur: (506) 857-9883

Ottawa

Vacant
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 112, rue Kent, bureau 700
 Place de Ville (Tour B)
 Ottawa (Ontario)
 K1P 5P2
 Téléphone: (613) 238-5322
 Télécopieur: (613) 563-9137

Toronto

Peter Dunn⁽¹⁾
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 20, rue Queen Ouest
 Bureau 1504, C.P. 13
 Toronto (Ontario)
 M5H 3S3
 Téléphone: (416) 977-6060
 Télécopieur: (416) 596-1407

Edmonton⁽²⁾

Michel Brûlé
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 Highfield Place Building
 10th Floor, 10010 — 106 Street
 Edmonton (Alberta)
 T5J 3L8
 Téléphone: (403) 423-6651
 Télécopieur: (403) 424-9495

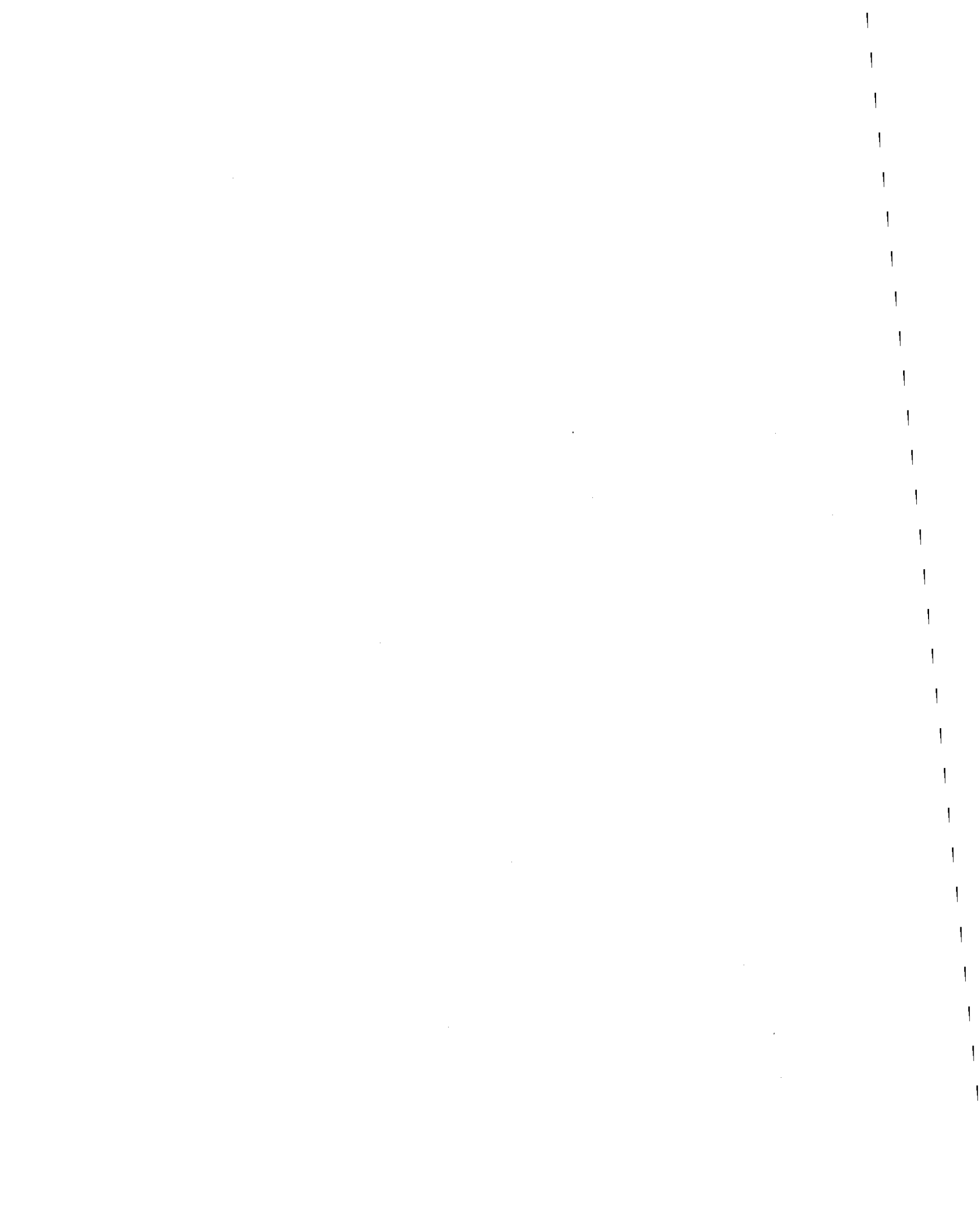
Vancouver

Jean-Louis Hérivault⁽³⁾
 Chef de poste
 Bureau du Québec
 World Trade Centre
 640-999 Canada Place
 Vancouver (Colombie-Britannique)
 V6C 3E1
 Téléphone: (604) 844-2833
 Télécopieur: (604) 844-2834

(1) A remplacé M. Wilbrod Gauthier, le 13 janvier 1995.

(2) Bureau fermé le 31 mars 1995.

(3) A remplacé M. Peter Dunn, le 30 janvier 1995.



Annexe 2 Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes

| Date et lieu | Titre | Participation |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 1994 | | |
| 5-6 avril Halifax (Nouvelle-Écosse) | Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce intérieur | Oui |
| 11 avril Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Pêches | Oui |
| 20 avril Halifax (Nouvelle-Écosse) | Conférence provinciale-territoriale des sous-ministres des Pêches de l'Atlantique | Oui |
| 21-22-23 avril Vancouver (Colombie-Britannique) | Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial | Oui |
| 26-27 avril Lac Meech (Québec) | Réunion du Conseil interprovincial du sport et des loisirs (CISL) | Oui |
| 2-3-4-5 mai Ottawa (Ontario) | Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial | Oui |
| 9-10 mai Winnipeg (Manitoba) | Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce intérieur | Oui |
| 11 mai Hull (Québec) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Habitation | Oui |
| 16 mai Québec (Québec) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables des affaires autochtones et des représentants des organisations autochtones | Oui |
| 17-18 mai Québec (Québec) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des affaires autochtones et des dirigeants des organisations autochtones | Oui |
| 18-19-20 mai Ottawa (Ontario) | Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial | Oui |
| 31 mai-1 ^{er} juin St-John (Nouveau-Brunswick) | Réunion des ministres du CCME (Conseil canadien des ministres de l'Environnement) | Oui |
| 1 ^{er} juin Yarmouth (Nouvelle-Écosse) | Conférence interprovinciale des ministres des Pêches de l'Atlantique | Oui |
| 6 et 7 juin Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Réunion fédérale-provinciale des ministres du Commerce intérieur | Oui |
| 7 juin Bathurst (Nouveau-Brunswick) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de l'Habitation | Oui |
| 8 juin Bathurst (Nouveau-Brunswick) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Habitation | Oui |
| 7-9 juin Regina (Saskatchewan) | Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la condition féminine | Oui |
| 14-15 juin Halifax (Nouvelle-Écosse) | Conférence interprovinciale des ministres responsables des services sociaux et de la sécurité du revenu | Oui |
| 15-16 juin Montréal (Québec) | Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial | Oui |
| 15-17 juin St-John's (Terre-Neuve) | 20 ^e Conférence annuelle des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre | Oui |
| 16-17 juin Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Comité permanent des hauts fonctionnaires responsables des droits de la personne | Oui |
| 20 juin Toronto (Ontario) | Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) | Oui |

| Date et lieu | Titre | Participation |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1994 | | |
| 21-22 juin Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé | Oui |
| 22-23 juin Kingsclear (Nouveau-Brunswick) | Conseil canadien des ministres des Forêts — Réunion annuelle des sous-ministres | Oui |
| 22 juin Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables du Commerce intérieur | Oui |
| 23-24 juin Toronto (Ontario) | Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial | Oui |
| 28-29 juin Vancouver (Colombie-Britannique) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances | Oui |
| 30 juin Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Pêches de l'Atlantique | Oui |
| 4 juillet Winnipeg (Manitoba) | Conférence provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture | Oui |
| 5-6 juillet Winnipeg (Manitoba) | Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture | Oui |
| 5 juillet Winnipeg (Manitoba) | Conférence fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables de la protection civile | Oui |
| 6 juillet Calgary (Alberta) | Réunion du Conseil des sous-ministres responsables des transports et de la sécurité routière | Oui |
| 7 juillet Calgary (Alberta) | 31 ^e Conférence annuelle du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière | Oui |
| Semaine du 9 juillet Ottawa (Ontario) | Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial | Oui |
| 9-11 août Vancouver (Colombie-Britannique) | Conférence interprovinciale des ministres responsables des administrations locales | Oui |
| 22-23 août Toronto (Ontario) | Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation | Oui |
| 30 août — 1 ^{er} septembre Toronto (Ontario) | Conférence annuelle des premiers ministres des provinces | Oui |
| 6-7-8 septembre Kananaskis (Alberta) | Réunion des négociateurs principaux sur les barrières au commerce interprovincial | Oui |
| 12-13-14 septembre Victoria (Colombie-Britannique) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Mines et de l'Énergie | Oui |
| 13-14-15 septembre Halifax (Nouvelle-Écosse) | Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé | Oui |
| 26-27 septembre Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) | Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) | Oui |
| 3-4 octobre Winnipeg (Manitoba) | Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) — Réunion du Comité des sous-ministres | Oui |
| 4-6 octobre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Réunion annuelle du Conseil canadien des ministres des Forêts | À titre d'observateur |
| 5 octobre Winnipeg (Manitoba) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports | Oui |
| 6-7 octobre Montréal (Québec) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice | Oui |
| 13-14 octobre Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances | Oui |
| 28 octobre Toronto (Ontario) | Conférence interprovinciale des ministres chargés des administrations locales | Oui |
| 31 octobre — 1 ^{er} novembre Victoria (Colombie-Britannique) | Conférence provinciale-territoriale et Conférence fédérale-provinciale des ministres des Pêches | Oui |

| Date et lieu | Titre | Participation |
|----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| 1994 | | |
| 7 novembre Bathurst (Nouveau-Brunswick) | Réunion annuelle du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) | À titre d'observateur |
| 8 novembre Bathurst (Nouveau-Brunswick) | Réunion conjointe des ministres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) et de l'Énergie | À titre d'observateur |
| 15-16 novembre Ottawa (Ontario) | Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports | Oui |
| 17-18 novembre Ottawa (Ontario) | Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne | Oui |
| 20-21 novembre Winnipeg (Manitoba) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des aînés | À titre d'observateur |
| 5-6 décembre Vancouver (Colombie-Britannique) | Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du marché du travail | Oui |
| 13-14 décembre Vancouver (Colombie-Britannique) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de la Santé | Oui |
| 16 décembre Toronto (Ontario) | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Pêches | Oui |
| 16 décembre Montréal (Québec) | Rencontre de négociations Québec—Ontario sur les marchés publics | Oui |
| 18-19 décembre Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture | Oui |
| 19 décembre Montréal (Québec) | Rencontre de négociations Québec—Nouveau-Brunswick sur les marchés publics | Oui |
| 1995 | | |
| 23 janvier Ottawa (Ontario) | Rencontre de négociations Ontario—Québec sur les marchés publics | Oui |
| 23 janvier Victoria (Colombie-Britannique) | Conférence interprovinciale des ministres responsables de la justice | Oui |
| 24 janvier Ottawa (Ontario) | Rencontre de négociations fédérale-provinciale sur le chapitre V (marchés publics) de l'Accord sur le commerce intérieur | Oui |
| 24-25 janvier Victoria (Colombie-Britannique) | Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la justice | Oui |
| 26 janvier Ottawa (Ontario) | Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des services sociaux et de la sécurité du revenu | À titre d'observateur |
| 26-27 janvier Ottawa (Ontario) | Forum des hauts-fonctionnaires responsables du dossier de la condition féminine | Participation limitée à certains sujets de l'ordre du jour |
| 3 février Toronto (Ontario) | Réunion des sous-ministres de l'Éducation | Oui |
| 9-10 février Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la protection civile | Oui |
| 14 février Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances | Oui |
| 15 février Ottawa (Ontario) | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports | Oui |
| 17 février Grande Prairie (Alberta) | Réunion provinciale-territoriale des sous-ministres responsables du sport et des loisirs | Oui |
| 18 février Grande Prairie (Alberta) | Conférence provinciale-territoriale des ministres responsables du sport et des loisirs | Oui |

| Date et lieu | Titre | Participation |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 1994 | | |
| 18 février Grande Prairie (Alberta) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du sport et des loisirs | Oui |
| 20 février Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale conjointe des ministres de l'Environnement et de l'Énergie | À titre d'observateur |
| 27-28 février Toronto (Ontario) | Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) | Oui |
| 27 février Ottawa (Ontario) | Rencontre de négociations Ontario—Québec sur les marchés publics | Oui |
| 28 février — 1 ^{er} mars Ottawa (Ontario) | Rencontre de négociations fédérale-provinciale sur le chapitre V (marchés publics) de l'Accord sur le commerce intérieur | Oui |
| 17 mars Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Transports | Oui |
| 23-24 mars Winnipeg (Manitoba) | Réunion du comité des sous-ministres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement | À titre d'observateur |

Composition typographique: Alphatek inc.

Achévé d'imprimer en juin 1995
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville

